

Avis d'enquête publique

Commune de Pacy sur Armançon

Il sera procédé à l'enquête publique relative à l'élaboration du projet de zonage des eaux pluviales sur la commune de Pacy sur Armançon du lundi 6 mai 2019 à partir de 14 heures au jeudi 23 mai 2019 à 12 heures soit une durée de 18 jours.

Monsieur Pascal Fougère a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal administratif de Dijon pour conduire cette enquête.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposées à la Mairie de Pacy sur Armançon pendant toute la durée de l'enquête et seront consultables aux heures d'ouverture de la Mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête le public pourra également consulter le dossier sur le site Internet de <http://www.letonnerroisenbourgogne.fr/Decouvrez-nos-52-communes/Pacy-sur-Armancon> et à partir d'un poste informatique mis à disposition à la Mairie de Pacy sur Armançon .

Le public pourra présenter ses observations :

- sur le registre d'enquête mis à disposition à la Mairie de Pacy sur Armançon
- par correspondance adressée à Monsieur le Commissaire enquêteur Mairie de Pacy sur Armançon 89
- par voie électronique à l'adresse : mairiepacy89@gmail.com

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences à la Mairie de Pacy sur Armançon :

- lundi 6 mai 2019 de 14h00 à 17h00
- jeudi 23 mai 2019 de 9h00 à 12h00

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un délai d'un an à la mairie de Pacy sur Armançon et sur le site Internet de <http://www.letonnerroisenbourgogne.fr/Decouvrez-nos-52-communes/Pacy-sur-Armancon>